

Le dispositif Océanide peut également être sollicité pour :

- Une demande de conseils et d'orientation

Le médecin généraliste est le premier interlocuteur dans le parcours de soins de la population. Dans ce contexte, vous êtes amené.e à prendre en charge des patients présentant des troubles psychiatriques.

Les situations rencontrées peuvent nécessiter un avis d'un médecin psychiatre. Le dispositif Océanide a été pensé pour répondre aux difficultés auxquelles vous pourriez être confronté.e dans le cadre de votre pratique.

- Des formations

En lien avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), des formations vous seront proposées autour de thèmes en relation avec les pathologies psychiatriques.

Ces formations sont indemnisées via l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC).

En vertu des articles R6316-1 à R6316-6 du code de la santé publique régissant la télémedecine et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données personnelles, nous vous demandons d'informer tout patient bénéficiant de la télé-expertise sur :

- *l'intérêt que présente la télé-expertise (prise en charge individualisée adaptée à son besoin),*
- *l'intégration de l'acte dans son parcours de santé,*
- *les modalités pratiques de réalisation de la télé-expertise avec notamment la création ou la mise à jour obligatoire d'un dossier patient par le médecin sollicité pour la télé-expertise,*
- *la possibilité de s'opposer à la télé-expertise,*
- *le respect de la confidentialité des échanges,*
- *le traitement des données à caractère personnel effectué dans le respect du règlement européen de protection des données personnelles (RGPD),*
- *les mesures prises pour assurer la protection et la sécurité des données de santé notamment par l'utilisation obligatoire d'une messagerie sécurisée de santé pour les échanges d'informations entre le médecin requérant et le médecin requis.*

OCEANIDE

Un dispositif de soins partagés psychiatrie & médecine générale

Mise en page : service Communication Fondation ARHM - Octobre 2023



MISSIONS

En tant que médecin généraliste, vous assurez une fonction de coordination des soins et d'orientation des patients. Vous pouvez, à ce titre, être amené.e à rencontrer des patients avec des problématiques psychiatriques.

Océanide est un dispositif de soins partagés entre médecine générale et psychiatrie. Il a pour mission de vous proposer :

- **des conseils**, notamment thérapeutiques et/ou sur l'orientation de vos patients,
- **des formations** en relation avec les pathologies psychiatriques.

Demande d'avis psychiatrique

Vous pouvez contacter le psychiatre d'Océanide pour une demande d'avis. Celle-ci doit être envoyée **via une messagerie sécurisée en santé (MSS) uniquement** (par exemple *MonSisra*, outil gratuit déployé en *Auvergne-Rhône-Alpes*) à destination de :

oceanide-g26-arhm-tele-expertise

Le psychiatre d'Océanide vous fera une réponse dans les 72h par téléphone.

Si besoin, le psychiatre d'Océanide pourra orienter le patient vers un dispositif de soins adapté aux problèmes rencontrés.



Les patients éligibles au dispositif **Océanide G26** sont ceux résidant sur les communes suivantes :

Ampuis
Aveize

Beauvallon
Brignais
Brindas

Chabanière
Chaponost
Charly
Chassagny
Chaussan
Coise
Condrieu

Duerne

Echalas

Givors
Grezieu le Marché
Grigny

Irigny

La Chapelle sur Coise
Larajasse
Les Haies
Loire sur Rhône
Longes

Messimy
Meys
Millery
Montagny
Mornant



Orléanas

Pierre Bénite
Pomeys

Riverie
Rontalon

Saint Andéol le Château
Saint André la Côte
Saint Cyr sur Rhône
Saint Didier sous Riverie
Saint Genis Laval
Saint Jean de Touslas
Saint Laurent d'Agnay
Saint Martin en Haut
Saint Maurice sur Dargoire
Saint Romain en Gal
Saint Romain en Gier
Saint Sorlin
Saint Symphorien sur Coise
Sainte Catherine
Sainte Colombe
Soucieu en Jarrest

Taluyers
Thurins
Trèves
Tupins et Semons

Vernaison
Vourles

Yzeron